

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

(web)



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Ain

Entreprise

Raison sociale _____ Activité _____

Nom prénom du chef d'entreprise ou du gérant _____

Adresse _____ CP /commune _____

Tél. _____ Fax _____ e-mail _____

OBLIGATOIRE : N° SIRET :

Code APE :

Le stagiaire

Mr Mme Melle NOM _____ (NOM de jeune fille _____) Prénom _____

Adresse personnelle _____

Code postal _____ Commune _____ Tél. _____

Date de naissance _____ Lieu _____ Nationalité _____

e-mail _____

Statut
du
stagiaire

- TNS (chef d'entreprise, gérant)** → Entreprise inscrite CMA CCI Autre
- MICRO ENTREPRENEUR** inscrit au RM (joindre copie de votre déclaration de Chiffre d'affaire au RSI)
- DIRIGEANT SAS** (joindre attestation sur l'honneur de non financement par un autre OPCA)
- CONJOINT COLLABORATEUR INSCRIT AU RM** **CONJOINT ASSOCIE** (joindre copie des statuts de l'entreprise)
- SALARIE** (joindre accord de prise en charge) **DEMANDEUR D'EMPLOI** (joindre accord de prise en charge)
- AUTRE (précisez)** _____

Stage(s) choisi(s)

LIEU	INTITULE DU STAGE	DATES	COÛT

Aucune inscription ne sera prise en compte si le bulletin d'inscription n'est pas accompagné :

- Du règlement (établir un chèque par stage y compris pour les packs) ou du chèque cadeau formation
- Du chèque de caution de 150 € par formation ou pack (cf conditions générales de vente)
- Des pièces justificatives demandées ci-dessus en fonction du statut du participant

Je certifie sincères et exactes les informations inscrites ci-dessus et j'autorise la CMA de l'Ain à percevoir en mon nom les financements du Conseil régional de la formation des Artisans ou du FAFCEA

Je reconnais avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions générales de vente

Fait à _____ le _____
Signature obligatoire du chef d'entreprise si le stagiaire est conjoint(e)
ou associé(e)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE



INSCRIPTION ET FINANCEMENT

Vous êtes artisan, conjoint collaborateur ou conjoint associé (TNS) :

- Vous bénéficiez d'un financement du Conseil Régional de la Formation des Artisans ou du FAFCEA couvrant la majeure partie du coût de vos formations. Nous vous demandons uniquement une participation de 35 €/jour, dégressive pour les packs. (sauf formations « Sécurité & hygiène alimentaire »)
- Il suffit de compléter et nous retourner le **bulletin d'inscription ci-joint accompagné impérativement** :
 - Du règlement (un chèque par stage) au tarif TNS « Travailleur non salarié du secteur artisanal » ou de votre « chèque cadeau formation »
 - D'un chèque de caution de 150 € par stage ou par pack qui sera restitué en fin de formation, avec votre attestation de présence
 - Si vous êtes **Dirigeant de SAS ou Gérant salarié ne cotisant pas à l'UNEDIC, d'une attestation sur l'honneur que vous ne bénéficiez pas par ailleurs d'un financement d'un OPCA.**
 - Si vous êtes **Micro-entrepreneur, d'une déclaration RSI de chiffre d'affaires de moins d'un an.**
 - Si vous êtes **Conjoint(e) associé(e), la copie de la page des statuts où vous apparaissez**

Vous êtes salarié financé dans le cadre du CPF ou du plan de formation de l'entreprise:

- **L'entreprise complète et nous retourne le bulletin d'inscription ci-joint accompagné impérativement du règlement au tarif « Salarié »**
 - L'OPCA remboursera l'entreprise sur facture acquittée de la CMA en fin de stage
 - En cas de subrogation, le chèque sera restitué lorsque l'OPCA nous aura réglé la prestation
- Attention ! Dans le cas d'une prise en charge partielle par l'OPCA ou d'absentéisme du salarié, le coût de la formation est dû dans son intégralité par l'entreprise.
- Pour les formations « langues » et « diplômantes » nous vous demanderons un chèque de caution de 150 € par formation ou par module ainsi qu'une lettre d'engagement à la formation.

Vous êtes demandeur d'emploi financé par le Pôle Emploi :

- Il suffit de compléter et nous retourner le **bulletin d'inscription ci-joint accompagné impérativement** :
 - D'un chèque de caution du montant de la formation au tarif particulier qui vous sera restitué après le paiement du Pôle emploi ou de l'organisme de prise en charge
 - De la copie de l'accord de prise en charge par Pôle Emploi et/ou de l'organisme de prise en charge.

Nous vous informons qu'aucun remboursement partiel n'interviendra en cas d'absence du stagiaire à une ou plusieurs séances de formation.

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation à l'initiative de l'entreprise ou du stagiaire :

- Vous devez informer la Chambre de Métiers au moins 8 jours avant le début du stage. Dans ces conditions les règlements seront restitués.
- En cas d'annulation tardive intervenant moins de 8 jours avant le début du stage ou en cas d'absence, et ce quel qu'en soit le motif, le règlement et/ou le chèque de caution seront encaissés.

En cas d'annulation à l'initiative de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session si le nombre de participants prévu est insuffisant :

- Vous serez prévenu par mail ou par téléphone 7 jours au moins avant le début du stage.
- Les chèques vous seront restitués ou seront conservés si vous souhaitez reporter votre inscription sur la prochaine session.
- Pour les inscriptions aux packs, seuls les chèques des formations annulées seront restitués.